

MON COMPTE ÉLU
Formulaire de demande de financement d'une formation
Elus locaux du Pacifique – Polynésie Française et Nouvelle-Calédonie
(page 1/4)

A adresser par mail : dif-elus@caissedesdepots.fr
Motif à indiquer impérativement dans l'objet : **Elu du Pacifique – demande de financement de ma formation**

Vos coordonnées

Nom d'usage & Prénom :

Nom de naissance (si différent d'usage) :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

CP : Ville :

Téléphone : Courriel :

Votre collectivité

Libellé de la collectivité :

Adresse collectivité (commune) :

CP : Ville :

Téléphone : Courriel :

Votre mandat

Type de mandat Communal/Intercommunal (uniquement)

Nature du mandat : Maire Adjoint au Maire Conseiller
 Président Vice-président

Date de début de mandat (si démarrage en cours de mandat) : / /

Date de fin de mandat (le cas échéant) : / /

MON COMPTE ÉLU
Formulaire de demande de financement d'une formation
Elus locaux du Pacifique – Polynésie Française et Nouvelle-Calédonie
(page 2/4)

Votre projet de formation

Cadre de la formation : Exercice du mandat (code thématique à préciser :)
 Reconversion professionnelle (code RNCP ou RS à préciser :

Intitulé de la formation :

Dates de formation :

Durée totale de la formation en heures :

Frais pédagogiques H.T : F CFP Frais pédagogiques T.T.C : F CFP

Prise en charge sollicitée au titre du DIF Elus F CFP (sous réserve du montant suffisant de vos droits, cf informations page 3)

Lieu de formation : Code postal :

Type de formation : Présentielle A distance Mixte

Nombre de participants maximum à la session de formation :

L'Organisme de Formation

Raison sociale :

Adresse :

CP : Ville :

N° Tahiti ou RIDET ou RCD ou SIRET :

Téléphone : Courriel :

Nom interlocuteur organisme de formation :

Courriel interlocuteur :

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal, L.725-13 du Code rural).

Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, et de rectification aux informations qui vous concernent. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données personnelles de la Caisse des dépôts et consignations situé 56 rue de Lille, 75007 Paris. Les demandes peuvent également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : CIL@caissedesdepots.fr.

MON COMPTE ÉLU
Formulaire de demande de financement d'une formation
Elus locaux du Pacifique – Polynésie Française et Nouvelle-Calédonie
(page 3/4)

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT A LA PRESENTE DEMANDE

- Copie d'une pièce d'identité
- Un devis de l'organisme, à votre nom, avec l'intitulé et le lieu de la formation, les dates de formation ou calendrier de formation, le nombre d'heures, le coût de la formation, le montant mobilisé au titre du DIF Elus et le nombre de participants maximum pour la session
- Le programme détaillé de la formation qui sera dispensée (organisation de la formation et contenu pédagogique) qui reprend les éléments du devis relatif à la formation et indique également les prérequis de celle-ci, le cas échéant, les objectifs de l'action de formation, les contenus de la formation, les acquis recherchés, la méthodologie employée, les moyens pédagogiques, la description des différentes étapes ou modules avec l'identification des intervenants.

PIÈCE À JOINDRE en cas de demande de remboursement de frais

- Attestation de suivi de formation (mentionnant le taux de réalisation en heures ou %)
- Formulaire de demande de remboursement et justificatifs de frais

Votre relevé d'identité bancaire de l'élus vous sera demandé par un gestionnaire de la Caisse des Dépôts et Consignation, en suivant une procédure permettant de garantir la sécurité de vos données, au cours du traitement de votre demande de remboursement de frais.

Informations sur le droit à la formation des élus

Indépendamment de vos droits DIFE, vous pouvez solliciter votre collectivité, qui doit prévoir un budget minimum de formation des élus, pour obtenir le financement d'une formation à l'exercice de votre mandat.

Au titre du DIFE, vous disposez de droits en F CFP, constitués des deux enveloppes suivantes cumulées :

- Une enveloppe issue de la conversion des droits en heures de formation acquises avant le 30 juillet 2021 et non utilisées à cette date. Le taux de conversion est de 1790 F CFP. Un conseiller municipal élu en 2020 n'ayant consommé aucune des 20 heures acquises au titre de sa première année de mandat dispose ainsi de 35 800 F CFP au titre de la conversion (20h * 1790 F CFP= 35 800 F CFP).
- Une enveloppe annuelle de 47 733 F CFP accordée à l'ensemble des élus locaux le 30 juillet 2021 (art. R. 1621-7 du code général des collectivités territoriales) pour l'année 2021 et le 30 mars 2022 pour l'année 2022.
- Le plafonnement du compteur de droits est de 83 532 F CFP.

Une formation liée à l'exercice du mandat financée en tout ou partie par le DIFE ne peut compter plus de 15 participants.

Seules les formations délivrées par des organismes agréés sont éligibles au financement par le DIFE (liste disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr). **La sous-traitance à un organisme non-agréé est interdite.** Une déclaration de sous-traitance entre organismes agréés, en ligne sur le site du DIF Elus, doit être impérativement sollicitée auprès de l'organisme de formation.

A l'échéance de son mandat et uniquement pour suivre une formation visant à sa reconversion professionnelle, l'élus dispose d'un délai maximum de 6 mois pour réaliser et achever des formations contribuant à sa réinsertion professionnelle. Ce délai est accordé aux anciens élus n'ayant pas liquidé leurs droits à pension de retraite et n'exerçant plus aucun mandat électif local.

Le paiement des frais pédagogiques s'effectue par la CDC directement à l'organisme de formation. Si le financement au titre du DIFE ne couvre pas la totalité des frais pédagogiques, le montant restant à charge sera réglé directement par l'élus à l'organisme de formation.

Les informations suivantes sont communicables à toute personne qui en fait la demande (identité de l'élus formé, coût, objet de la formation, organisme...).

Vous pouvez **signaler toute infraction à la réglementation applicable au DIF Elus** en utilisant le formulaire disponible <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/comment-signaler-une-escroquerie-sur-mon-compte-formation>.

MON COMPTE ÉLU
Formulaire de demande de financement d'une formation
Elus locaux du Pacifique – Polynésie Française et Nouvelle-Calédonie
(page 4/4)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Mme, M., (Nom – Prénom)

- Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données ;
- Donne son accord pour mobiliser ses **droits individuels à la formation (DIF Elus)**, dans la limite du coût total de la formation, pour financer la présente formation.

A

Le

Signature de l' élu